

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, MARIE Stéphanie, MOTTELAY Christian, PATUREL Hervé, PREVOT Anne-Laure, PROUST Véronique, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents : BONVALET Christian (pouvoir à PREVOT Anne-Laure), BOUET Aline (pouvoir à David TARDIF), JOUAN-TRAMPLER Danielle (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), LELANDAIS Olivier (pouvoir à François LALONDE), OBLIN Elise (pouvoir à BADAIRE Colette), PAILLEY Germain (pouvoir à MARIE Stéphanie) et PUTIGNIER Aurélie (pouvoir à Hubert LEBORGNE).

Secrétaire de séance : DE SLOOVERE Françoise.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025. Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2024 POUR LA COMMUNE- N°2025/015

A la demande de Monsieur le Maire, Madame DE SLOOVERE Françoise Maire -Adjoint donne lecture du Compte Financier Unique – CFU - 2024 pour la commune. Ce document regroupe l'ancien compte administratif et le compte de gestion :

Total des dépenses d'investissement	478 103.63 €
Total des recettes d'investissement	798 717.94 €
Soit un solde d'exécution cumulé positif de	320 614.31 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 537 509.43 €
Total des recettes de fonctionnement	3 234 721.00 €
Soit un excédent de clôture de	697 211.57 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame DE SLOOVERE Françoise est désignée Présidente de la séance pour procéder au vote du Compte Financier Unique – CFU - 2024 pour la commune. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le CFU pour l'année 2024 pour la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 POUR LA COMMUNE- N°2025/016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 de la manière suivante :

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2024

Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 27 228.63 €
Résultat antérieur reporté	+ 347 842.94 €
Résultat cumulé à inscrire au 001 R	+ 320 614.31 €
Restes à réaliser en dépense	- 600 900.00 €
Restes à réaliser en recette	+ 195 093.00 €
Résultat déduit des restes à réaliser	- 85 192.69 €
Pas d'affectation minimum obligatoire	85 192.69 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2024

Résultat de l'exercice 2024	+ 347 211.57 €
Report N-1	+ 350 000.00 €
Résultat cumulé à affecter sur 2024	+ 697 211.57 €

Montant inscrit en report 002 R en fonctionnement	350 000.00 €
Montant affecté en réserves d'investissement au compte 1068	347 211.57 €
Montant inscrit au 001 R en investissement	320 614.31 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette affectation du résultat 2024 à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES ECOLES – N°2025/017

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, d'augmenter le montant alloué par enfant à l'école primaire communale :
 $97.10 \text{ €} \times 2 \% = 1.95 \text{ €}$ soit une augmentation des crédits 2025 **99.05 €.**

De plus, l'école a sollicité deux demandes de subventions exceptionnelles à hauteur de 2 500 € au total à savoir 1 500 € pour une classe de mer et 1 000 € pour un stage de voile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de porter le montant attribué aux écoles par élève à 99.05 € pour l'année 2025, et l'attribution d'un montant de subvention à hauteur de 2 500 €.

Ce montant sera réparti en fonction des effectifs de l'école de la façon suivante :

EFFECTIF 2025 ECOLE PRIMAIRE

365 ELEVES

$365 \times 99.05 \text{ €} = 36\,154 \text{ €}$

Compte 6067 23 000 €

Compte 6574 15 654 €

VOTE DES TAXES– N°2025/018

Monsieur le Maire présente l'Etat 1259 qui intègre la suppression de la taxe d'habitation sur les ménages pour leur résidence principale avec pour conséquence la perception de la part départementale et l'application dans le cas de notre commune d'un coefficient correcteur. Monsieur le Maire propose eu égard à la revalorisation des bases fiscales de 1.7% de ne pas augmenter les taux d'imposition.

<u>Taux 2025</u>	Taxe sur le foncier bâti	52.34 %
	Taxe sur le foncier non bâti	43.48 %
	Taxe d'habitation	14.07 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ces taux sont maintenus pour l'année 2025 par le Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE– N°2025/019

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Budget Primitif 2025.

Ce budget se décompose de la façon suivante :

Total de la section de Fonctionnement	3 023 074.00 €
Total de la section d'Investissement	2 322 953.21 €

Le budget Primitif 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS DE LA COMMUNE – N° 2025/020

Monsieur le Maire propose d'allouer un montant de 5 000 € pour le Centre Communal d'Action sociale de la commune sur le budget 2025.

Une délibération est nécessaire afin de procéder au mandatement sur le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser le montant de 5 000 € sur le budget du CCAS conformément au vote du Budget Primitif 2025 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à l'application de cette décision.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'EHPAD DE DOUVRES – N° 2025/021

Monsieur le Maire propose d'allouer un montant de 1 000 € à l'EHPAD de Douvres pour faire suite à leur demande exceptionnelle cette année afin d'organiser des activités pour les résidents. Monsieur le Maire rappelle que cet établissement est intercommunal et à vocation à accueillir des habitants de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser le montant de 1 000 € à l'EHPAD de Douvres, cette dépense figurant sur le Budget Primitif 2025 article 657381 ;

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à l'application de cette décision.

SUBVENTION ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS– N°2025/022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association des Anciens Combattants au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à l'Association des Anciens Combattants ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION G.P.B.B– N°2025/023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association GPBB au titre de l'exercice 2025, ce montant tient compte de l'organisation de la kermesse en juin prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association GPBB pour le fonctionnement de cette association ; ces subventions sont inscrites sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION CLUB DES DEUX CLOCHERS– N°2025/024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 750 € au Club des deux clochers au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 750 € au Club des deux clochers pour le fonctionnement de cette association ; ces subventions sont inscrites sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION COMITE DES FETES– N°2025/025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 700 € au Club des deux clochers au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de 700 € au Comité des Fêtes pour le fonctionnement de cette association ; ces subventions sont inscrites sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION BON PIED BON OEIL– N°2025/026

Monsieur le Maire indique que l'association Bon pied bon œil n'a pas sollicité de subvention au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal remercie cette association pour cette décision.

SUBVENTION ASSOCIATION ARTISANAT ET LOISIRS– N°2025/027

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Artisanat loisirs au titre de l'exercice 2025. Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs exercices cette association a renoncé à sa subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Artisanat Loisirs pour le fonctionnement de cette Association ; Cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION RENCONTRES– N°2025/028

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Association Rencontres au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Association Rencontres pour ses activités diverses ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION MÖLKKY ET JEUX DE BOIS– N°2025/029

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Mölkky et Jeux de bois au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Mölkky et Jeux de bois pour ses activités diverses ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION A.S.B.B FOOTBALL– N°2025/030

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'A.S.B.B Football au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'A.S.B.B Football ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION AU GROUPEMENT POUR LE FOOTBALL AVEC BLAINVILLE– N°2025/031

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au groupement de football avec Blainville sur Orne au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue avec une abstention, M. MOTTELAY Christian ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 2 000 € au groupement de football avec Blainville sur Orne. Cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION AU BADMINTON CLUB– N°2025/032

Monsieur le Maire rappelle le démarrage des travaux de rénovation du gymnase qui ne permettront pas aux associations de l'utiliser, concernant cette association des créneaux ont été sollicités auprès du Tennis Club de la Pommeraie à titre onéreux. De ce fait, l'Association ne sollicite pas de subvention sur l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal remercie cette association pour cette décision.

SUBVENTION ASSOCIATION DE CHASSE– N°2025/033

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association de chasse au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association de chasse ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION DANSE EVOLUTION– N°2025/034

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association Danse Evolution au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue, Madame DE GREGORIO-AVVENIR Sandy ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association Danse Evolution ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION DE BASKET BALL– N°2025/035

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association de Basket Ball au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à la majorité absolue, Ghislaine DIOUF ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association de Basket Ball ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CAEN– N°2025/036

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association Sportive du Golf de Caen au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association Sportive du Golf de Caen ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION TAI JI QUAN– N°2025/037

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 70 € à l'Association Tai Ji Quan au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 70 € à l'Association Tai Ji Quan ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION VOLLEY BALL– N°2025/038

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association Volley Ball au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association Volley Ball ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION C.M.T.B.B– N°2025/039

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association CMTBB au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association CMTBB ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE– N°2025/040

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 700 € au Club de Gymnastique Volontaire au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 700 € au Club de Gymnastique Volontaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION JUDO CLUB– N°2025/041

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 800 € au Club de Judo au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 800 € au Club de Judo ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION LE PALAIS DE LA SAGESSE– N°2025/042

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association Le palais de la sagesse au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association Le Palais de la sagesse ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION COUNTRY DANCING– N°2025/043

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Country dancing au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Country Dancing ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL– N°2025/044

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'Amicale du Personnel au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'Amicale du Personnel ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION A.D.M.R VALLEE DU DAN– N°2025/045

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'A.D.M.R au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue avec une abstention, M. BONVALET Christian ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'A.D.M.R ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION LES RESTAURANTS DU COEUR– N°2025/046

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € aux Restaurants du Coeur au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 500 € aux Restaurants du Cœur ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE– N°2025/047

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Banque Alimentaire au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Banque Alimentaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION AUPRES DU SECOURS POPULAIRE– N°2025/048

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € au Secours Populaire au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 500 € au Secours Populaire ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION PLANNING FAMILIAL– N°2025/049

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 250 € au Planning Familial au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 250 € au Planning Familial ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE– N°2025/050

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 13 154 € à la Coopérative Scolaire de l'école au titre de l'exercice 2025 et deux subventions exceptionnelles de 1 500 € pour la classe de mer et de 1 000 € pour le stage de voile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 15 654 € ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION ASSOCIATION DE LA CROIX DE GUERRE– N°2025/051

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association de la Croix de Guerre au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association de la Croix de Guerre ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE– N°2025/052

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100 € à la Prévention Routière au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à la Prévention Routière ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION A LA SNSM– N°2025/053

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à la SNSM au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200 € à la SNSM ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE– N°2025/054

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au Comité de Jumelage au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité absolue avec une abstention de DIOUF Ghislaine, d'attribuer une subvention de 2 000 € ; cette subvention est inscrite sur le Budget Primitif 2025 au compte 65741.

PARTICIPATION 2025 : ACCUEIL DES ENFANTS DE PERIERS-SUR-LE-DAN AUX ECOLES- N°2025/055

Monsieur le Maire indique que le coût a été recalculé au réel en se référant à l'année 2021, et propose les montants réactualisés suivants avec une hausse de 2% par rapport à l'année 2025 :

COÛT ECOLES - 2021 REEL			
COÛT ANNUEL	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Total
Téléphone /internet	297	488	785
Gaz + Electricité	10 001	7 029	17 030
Eau	1 327	2 178	3 504
Maintenance photocopieur	590	969	1 560
Assurance	325	533	858
Fournitures	7 215	11 845	19 059
Subvention mairie	5 531	9 082	14 613
Transport piscine		5 287	5 287
Produits d'entretien	1 191	885	2 076
Entretien bâtiments	-	-	6 138
Coût personnel communal	142 478	21 766	164 244
Personnel bibliothèque (Flavie)	1 718	1 289	3 007
Utilisation salles	1 463	4 621	6 083
TOTAL ANNUEL	172 136	65 970	238 106
Nb d'enfants Commune	134	220	354
Coût enfant	1 285	300	1 584
2023	COÛT ENFANTS PERIERS-SUR-LE-DAN		
Nombre d'enfants 2025	18	27	45
Coût enfant 2025 avec 2% depuis 2021	1 391	323	
Coût 2025	25 038	8 721	33 759

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de porter à 33 759 € le montant de la participation pour l'année 2025.

RAPPELLE qu'un titre de recette sera émis au cours de l'exercice au compte 74748 auprès de la commune de Périers-sur-le-Dan.

PARTICIPATION 2025 : ATELIERS DU MERCREDI DES ENFANTS DE PERIERS-SUR-LE-DAN – N°2025/056

Monsieur le Maire rappelle les accords entre la commune et Périers sur le Dan concernant la refacturation du coût des activités Périscolaires et propose les montants suivants basés sur le coût 2024 revalorisé de 2% :

Coût Commune Periers sur le Dan 2025		
Enfants accueillis	Cout par enfant	Total
23	352 €	8 096 €

Pour l'année scolaire 2025, le coût réactualisé s'élève à 352 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à la commune de Périers sur le Dan de verser un montant de 8 096 € au titre de l'année 2025.

QUESTIONS DIVERSES – N°2025/057

Monsieur le Maire présente le calendrier établi par le maître d'œuvre pour la rénovation du gymnase qui respecte pleinement ce qui était attendu et précise qu'il est nécessaire de décaler la réunion du Conseil Municipal prévue le 26 mai au 2 juin 2025 afin de désigner les entreprises retenues pour ces travaux. Le carnaval a été un vrai succès et M le Maire remercie Mme Badaire et les membres de sa commission présents à cette occasion. Le parc a été inauguré le 3 avril dernier en présence d'environ une cinquantaine de personnes. Le sujet très préoccupant du moment concerne l'annonce de la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine ; il est indispensable de rester mobilisés avec le GPBB. Le projet de crèche en centre bourg a été définitivement abandonné.

Monsieur LEBORGNE Hubert donne lecture du bilan dressé par les services de la gendarmerie pour l'année 2024 ; ce dernier montre une baisse des interventions et des accidents/incidents divers sur le territoire de la commune en 2024 à opposer à 2023. Néanmoins des faits récents risquent de faire remonter ces statistiques pour l'année 2025. Le SDEC Energie va proposer jusqu'en 2028 un programme 100% Led qui devra permettre à la commune d'atteindre cet objectif, le taux actuel de Led étant de 65 %. Des économies significatives ont été réalisées en termes de consommations grâce à ces changements même si l'évolution des tarifs a masqué cette baisse.

Madame PROUST Véronique fait remarquer que l'extinction de l'éclairage public à 22h30 est dangereuse pour circuler en l'absence de marquages au sol sur l'axe médian de la chaussée. M Leborgne indique que le Département n'est pas favorable à ce marquage qui provoquerait une accélération des vitesses. Un marquage sera néanmoins fait devant la ferme du Dan afin d'inviter les véhicules à rester sur leur voie dans le virage.

M LEBORGNE Hubert indique que les réactions sont plutôt positives suite à la mise en place des deux stops à l'angle de la route de Mathieu et de la RD 60.

Madame MARIE Stéphanie fait part du mauvais état de la route vers le poney club ; M Leborgne indique que cela concerne la ville de Blainville, mais que les travaux ne sont pas finis et que cette requête sera prise en compte.

Monsieur MOTTELAY Christian trouve la circulation des vélos Basse rue très dangereuse lorsqu'ils arrivent à l'angle de la rue de la Charrière ; serait-il possible de mettre un stop pour les vélos ; M le Maire répond défavorablement à cette demande, chacun devant maîtriser son mode de transport.

Madame DE GREGORIO-AVVENIR Sandy souhaite revenir sur le problème qui s'est posé lors du début d'incendie au restaurant scolaire, plusieurs parents se plaignant que leur enfant n'a pas eu le temps de manger ; M. le maire indique que la priorité absolue a été donnée à la sécurité des enfants qui ont été évacués aussitôt et que le personnel dans l'action a dès que possible fait rentrer les enfants du 2^{ème} service dont les plats étaient encore chauds pour qu'ils mangent. Effectivement la dernière classe rentrée du 1^{er} service n'a pas pu terminer son repas et ceux-ci n'ont d'ailleurs pas été facturés. Les faits se sont déroulés un vendredi soir et l'urgence suivante a été de trouver une entreprise pour que le restaurant soit fonctionnel le lundi suivant. L'absence de communication immédiate aux parents ne relève pas d'un acte volontaire ; le GPBB a été avisé le lendemain des faits.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h37.

Le secrétaire de séance,

Françoise DE SLOOVERE.



Le Maire,

Christian CHAUVOIS.

